

Concertation thématique Santé mentale #1

 27 participant-es du social-santé.

 Voir support de présentation [ici](#).

 Les concertations thématiques des bassins visent à suivre les actualités et partager les connaissances, assurer une fonction de veille des besoins de la population, identifier les ajustements nécessaires en termes d'offre et de collaboration, proposer des actions à mener collectivement. Elles sont ouvertes à tous-tes les acteur-rices social-santé.

 Santé Mentale et Logement

Veille des besoins de la population

Les situations évoquées par les participant-es concernent principalement des personnes cumulant vulnérabilités sociales, psychiques et matérielles, souvent peu ou pas en demande d'aide, parfois confrontées à des assuétudes, à l'isolement, à l'insalubrité du logement ou à une accumulation excessive d'objets. Certaines présentent un manque de confiance envers les institutions ou des difficultés communicationnelles (violence, frustration, barrière linguistique), ce qui complique l'entrée en relation et l'accompagnement. Le suivi s'inscrit fréquemment dans la durée, avec des évolutions irrégulières.

Ces publics nécessitent une attention particulière sur plusieurs dimensions :

- le dialogue avec les propriétaires et le voisinage,
- un renforcement de la connaissance de leurs droits ou un accompagnement en ce sens,
- un accompagnement physique dans les démarches,
- une sensibilisation de l'entourage,
- le respect d'un besoin de distance, voire de non-intervention.

Du côté des professionnel·les, les besoins concernent

- l'accès à des outils et aux ressources spécialisées pour certaines problématiques spécifiques (ex. troubles liés à l'accumulation),
- une meilleure sensibilisation des acteurs judiciaires et institutionnels,
- une valorisation de la concertation multidisciplinaire,
- une meilleure connaissance du droit du bail et des ressources existantes,
- la mise à disposition d'espace soutenant l'interconnaissance.

Constats et ajustements de l'offre

Dans la relation d'accompagnement, les leviers identifiés sont notamment :

- la répétition des contacts avec la personne (dans le respect de ses souhaits – présentiel, téléphone, domicile, etc.),

Save the date

Prochaines Concertations thématiques Santé Mentale :

- **le 21 mai 2026 de 13h à 15h30** (accueil dès 12h30 avec un lunch réseau). Centre culturel de Jette. Consultez l'agenda —> [ici](#)
- **le 17 septembre 2026 de 12h30 à 15h30** au Centre culturel de Jette. Consultez l'agenda —> [ici](#)

- la persévérance et le maintien du lien (dans le respect du rythme de la personne),
- l'écoute proactive,
- l'importance des échanges informels et/ou approche prétexte (ex : parler des intérêts de la personne),
- l'accompagnement à partir de la demande du·de la bénéficiaire,
- la définition d'objectifs progressifs et concrets.

Au niveau des équipes, les ressources identifiées reposent sur :

- le travail en binôme ou en co-intervention,
- les désaccords professionnels comme ressource : montrer qu'on peut ne pas toujours être d'accord dans l'équipe d'intervention, montre aussi au bénéficiaire que le désaccord est permis, sans aller jusqu'à la rupture,
- la mobilisation du réseau de la personne et des professionnel·les (dans un contexte de saturation de services et de relations parfois difficile avec certains propriétaires ou administrateurs de biens),
- la collaboration interservices (ex : collaboration entre acteurs sociaux et les Service de santé mentale et/ou équipes mobiles.).

Actions à mener collectivement et perspectives

Des actions concrètes sont proposées :

- rencontrer les SSM pour améliorer les collaborations,
- organiser des sensibilisations en santé mentale,
- mieux faire connaître les petites structures,
- mettre en place des formations thématiques ou les visibiliser si elles existent (ex : attachement à l'objet, syndrome de Diogène, dépression, assuétudes),
- sensibilisation et formation de certaines catégories professionnelles (exemple : les aides familiales aux situations d'insalubrité)
- présenter certains dispositifs spécialisés et équipes mobiles dans des concertations thématiques.

Concertation thématique Santé mentale #1

Les échanges avec les professionnel·les mettent en évidence une série de difficultés récurrentes rencontrées dans l'accompagnement des publics concernés. Ces obstacles apparaissent à différents niveaux – dans la relation d'accompagnement elle-même, mais aussi dans l'organisation plus structurelle de l'offre et des dispositifs.

Au niveau interpersonnel, les difficultés portent notamment sur la non-demande, l'accès au domicile, la création du lien, la négociation avec la personne ou encore la distance relationnelle liée aux suivis à distance (ex. : par téléphone). Les accompagnements reposent souvent sur des ajustements informels et des formes de « bricolage ».

Au niveau structurel, les obstacles tiennent à la complexité institutionnelle (manque de lisibilité des services, méconnaissance des conditions d'accès), à la saturation de certains services (SSM, hospitalisation, centres de jour), au manque de solutions de logement en sortie d'hospitalisation, à certaines décisions judiciaires peu sensibles aux réalités sociales (ex. : en cas d'expulsion), ainsi qu'à des relations parfois difficiles avec certains propriétaires ou administrateurs de biens.

Malgré ces limites, les professionnel·les développent de nombreux ajustements afin de maintenir les accompagnements. Ces adaptations nourrissent les constats présentés ainsi que les pistes d'ajustement de l'offre.

Au-delà des ajustements de terrain mis en place au quotidien, les échanges ont également permis de dégager plusieurs orientations collectives et perspectives de travail afin de renforcer les collaborations et d'améliorer la lisibilité de l'offre existante.

Les orientations prioritaires mettent l'accent sur le renforcement de l'existant plutôt que sur la création de nouveaux dispositifs, le paysage actuel étant déjà perçu comme dense et parfois peu lisible. Les acteur·rices soulignent notamment l'importance de :

- mieux faire connaître les petites structures,
- renforcer une réelle intersectorialité, en y consacrant du temps et des moyens,
- soutenir les conditions de collaboration (coordination, relations de confiance, temps de concertation),
- développer une dynamique collective afin de renforcer le poids des plaidoyers politiques,
- mutualiser certaines fonctions supports entre associations afin de dégager davantage de ressources pour l'accompagnement.